Attestation de conformité biénergie

1 – Demande d'abonnement à un tarif biénergie

Nom du client ou de la cliente	N° de FRPSWH	N° de compteur
Adresse du lieu de consommation (numéro d'immeuble, rue, appartement)		Téléphone
Municipalité		Code postal

Comme il est indiqué ci-dessous, les caractéristiques du système de chauffage de ce lieu de consommation respectent toutes les conditionspQRQ5HV
GQHV7DULIVDRQGLVRQEHOHFWULFLWpHWGHV
HQHUJLHVGpSDQGHQWHV

☐ Tarif DT	☐ Tarif biénergie – Petite et moyenne puissance
Signature du client, de la cliente ou de la personne autorisée	Date de signature (AAAA-MM-JJ)

2 – Caractéristiques du système de chauffage

Les embases monophasées de 320 A et les embases polyphasées ne sont pas autorisées dans une installation biénergie (voir le tableau 11 de la norme E.21-10).

Source principale : électricité (cochez toutes les cases appropriées)

☐ Système central à air pulsé (plinthes)	☐ Système central à eau chaude (radiateurs)	☐ Système de chauffage radiant
☐ Thermopompe	☐ Système géothermique	☐ Autre :

Source d'appoint

☐ Appareil d'appoint intégré	☐ Gaz naturel	☐ Propane	☐ Mazout	☐ Autre :

Dispositif de permutation automatique (DPA)	Câblage DPA-compteur	Voyant lumineux – tarif DT seulement
☐ Testé	☐	☐ Testé

Emplacement du compteur	☐ Intérieur	☐ Extérieur

Conformité du compteur actuel aux exigences					
Emplacement de l'embase	☐ Oui	☐ Non	Dégagements	☐ Oui	☐ Non

Présence dans chaque pièce de conduits ou d'appareils de chauffage reliés au système central (mode électrique et mode combustible)	☐ Oui	☐ Non

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et que le système de chauffage répond aux conditions énoncées dans les *Tarifs d'électricité* en vigueur de e e e e e.

Raison sociale

☐ CMEQ	N° de membre :	☐ CMMTQ	N° de membre :	☐ CETAF	N° de membre :

Nom	Signature	Téléphone

3 – Exploitation agricole

Type d'exploitation	
☐ Serriculture	☐ Autre :
La puissance installée de l'ensemble des lieux qui ne sont pas desservis par un système biénergie ne dépasse pas 10 kW.	
☐ Oui	☐ Non
La puissance installée de chaque système biénergie correspond à au moins 50 % de la puissance installée totale des lieux qu'il dessert.	
☐ Oui	☐ Non

Puissance installée (kW) du système biénergie	Puissance installée totale (kW) des lieux desservis par chaque système biénergie
kW	kW
kW	kW
kW	kW
kW	kW

)HHSHQSpHQQHPHQVFSVMFF1
HB3QFSHQHQSVHA1
7pQVMTpFSH1

Veuillez conserver une copie pour vos dossiers et une copie pour l'entrepreneur.